

### 1. À noter à votre agenda



- Mercredi 30 septembre : c'est la date de la déclaration de la clientèle choisie par le ministère de l'Éducation. Il est très important que votre enfant soit présent à l'école ce matin-là. S'il devait s'absenter, vous devrez passer au secrétariat pour venir signer une déclaration de fréquentation scolaire.
- Mercredi 30 septembre : photographie scolaire pour les élèves de l'Aventure.
- Jeudi 1<sup>er</sup> octobre : photographie scolaire pour les élèves de l'Arc-en-Ciel.
- Lundi 21 septembre : journée pédagogique, le service de garde sera ouvert pour les élèves déjà inscrits si nous avons une quantité suffisante d'élèves.
- Vendredi 9 octobre : journée pédagogique, le service de garde sera ouvert pour les élèves déjà inscrits si nous avons une quantité suffisante d'élèves.
- Lundi 12 octobre : congé de L'Action de grâce

### 2. Prévention COVID

Si vous pensez que vous ou votre enfant avez été exposés à la COVID-19 ou si vous ou votre enfant présentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, vous êtes invités à remplir cette autoévaluation des symptômes pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre, selon votre condition.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>

### 3. Avant de partir pour l'école

Afin de faciliter la logistique des bulles-classes, nous sollicitons votre collaboration afin de vous assurer qu'avant de partir pour l'école, votre enfant est allé à la salle de bain et qu'il s'est bien lavé les mains.

#### **4. Accueil et départ pour l'école de l'Aventure**

**- Accueil du matin pour les élèves du service de garde :**

De 7 h à 7 h 30, les parents reconduisent les enfants à la porte 1.

À partir de 7 h 30, tous les élèves du service de garde sont dehors. En cas de pluie, de 7 h à 7 h 55, les parents reconduisent les enfants à la porte 1.

**- Accueil du matin pour les élèves de la maison :**

Les enseignantes sortent à l'extérieur à 8 h (Arc-en-Ciel) à 7 h 55 (Aventure) pour rejoindre les élèves de la maison à la clôture et les élèves du service de garde à leur lieu de rassemblement.

**- Accueil du midi pour les élèves de la maison :**

Les enseignantes sortent à l'extérieur à 12 h 45 (Arc-en-Ciel) et à 12 h 40 (Aventure) pour retrouver les élèves de la maison à la clôture et les amener à rejoindre leur groupe.

**- Sorties pour les élèves :**

L'enseignante reconduit les élèves de la maison à la clôture de la cour.

Lorsqu'un parent décide de venir chercher l'enfant à 15 h 10, mais qu'il n'a pas prévenu l'école, il doit se présenter à la porte 1. De même, les parents des élèves du service de garde doivent se présenter à la porte 1.

#### **5. 1<sup>re</sup> communication aux parents**

Vous recevrez dans la semaine du 12 octobre, la 1<sup>re</sup> communication destinée aux parents. Sur cette communication, les titulaires ont noté certaines observations quant au vécu de votre enfant depuis son arrivée en classe le 28 août. Cette communication n'est pas le résultat de plusieurs évaluations, mais bien une appréciation sur le travail fait en classe et sur le comportement de votre enfant.

#### **6. Communications avec le service de garde**

Il n'est pas toujours évident pour les éducateurs du service de garde de pouvoir échanger de l'information avec l'ensemble des enseignants, et ce, au quotidien. Ainsi, tout message adressé à l'éducateur de votre enfant doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante :

- École de l'Arc-en-Ciel : [sgarde.arciel@cscapitale.qc.ca](mailto:sgarde.arciel@cscapitale.qc.ca)
- École de l'Aventure : [sgarde.aventure@cscapitale.qc.ca](mailto:sgarde.aventure@cscapitale.qc.ca).

De plus, tout document à remettre concernant le service de garde doit être remis à l'éducateur à l'accueil ou à l'enseignant de votre enfant. En ce qui a trait aux paiements, le mode de paiement par internet est à privilégier.

## **7. Activités lors des journées pédagogiques au service de garde**

Il est important de compléter le formulaire acheminé par courriel, et ce dans les délais, afin de procéder à l'inscription pour les journées pédagogiques du service de garde, car cela assure une place pour votre enfant.

Bien que les règles sanitaires soient appliquées, nous vous rappelons que dans le contexte actuel, il est souhaitable de garder les enfants à la maison lors des journées pédagogiques si cela est possible de le faire.

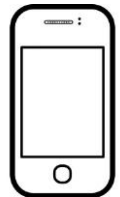
## **8. Petits rappels concernant les visiteurs**

Seuls les visiteurs ayant un rendez-vous peuvent se présenter dans l'école. Nous devons minimiser au maximum l'accès aux personnes externes étant donné le contexte de la COVID. Si vous êtes invités, vous devrez porter un masque, vous désinfecter les mains à l'entrée et signer le registre de présence au secrétariat (Arc-en-Ciel) et l'entrée table (Aventure). Vous ne pourrez pas circuler librement dans l'école. Un membre de l'équipe-école vous accompagnera vers votre lieu de rendez-vous.

## **9. Site internet**

Nous vous invitons à consulter régulièrement l'ensemble des rubriques et des sous-rubriques de notre site internet. Vous y retrouverez différentes informations en lien avec la vie scolaire des élèves.

L'adresse est la suivante : <http://cscapitale-ecole-delarc-en-ciel-delaventure.ca/>



## **10. Vaccination des élèves de 4<sup>e</sup> année**

Nous vous informons que les élèves de 4<sup>e</sup> année auront une seule dose du vaccin prévu cette année. La deuxième dose sera donnée lors de la vaccination de la troisième secondaire. La date est à venir.

## **11. Assurances**

Nous désirons vous informer que les situations suivantes ne sont pas couvertes par les assurances de la commission scolaire :

- le vol d'effets personnels et de fournitures dans nos établissements;
- le bris de lunettes;
- les frais dentaires lors de collisions accidentelles;
- les frais de transport d'urgence à l'hôpital par ambulance;

Si vous désirez vous mettre à l'abri des frais encourus par de telles situations, nous vous suggérons de souscrire à un régime d'assurance accidents pour les élèves, offert par plusieurs compagnies (Desjardins, Industrielle Alliance, la Survivance, etc.).

## **12. Facture scolaire**

Merci à tous les parents qui ont payé les fournitures scolaires. Nous rappelons à ceux qui n'ont pas encore réglé leur facture de le faire rapidement.

## **13. Conseil d'établissement 2020-2021**

Suite à l'assemblée générale des parents du 9 septembre dernier, voici les noms des parents qui siègeront sur le conseil d'établissement cette année :

- M. Roger Hogdson (Aventure)
- Mme Marie-Lisane Tremblay (Arc-en-Ciel)
- M. Christophe-Emmanuel Sabbe (Arc-en-Ciel)
- Mme Jacinthe Malo (Aventure)
- Mme Marie-Hélène Albert (Aventure)
- M. Maxime Gauthier (Arc-en-Ciel)

La prochaine rencontre du conseil d'établissement se tiendra le mercredi 14 octobre, à partir de 19 h, en visioconférence. Vous pouvez consulter le site internet de l'école afin de prendre connaissance des ordres du jour qui seront diffusés dans la section « Notre école / Conseil d'établissement », quelques jours avant chaque rencontre. Les procès-verbaux y seront aussi versés quelques jours après les rencontres.

Ces rencontres sont publiques. Si vous désirez y assister, nous vous invitons à en informer le secrétariat ou la présidence du conseil. Un lien pour la visioconférence vous sera alors acheminé.

## **14. Aliments permis et aliments interdits**

Tel que précisé dans l'agenda, les collations permises à l'école sont les fruits, les légumes, les produits laitiers et les produits céréaliers santé. Veuillez noter que les barres tendres enrobées de chocolat ne sont pas considérées comme des produits céréaliers santé.

Rappelons-nous que, pour éviter les dégâts, ces collations doivent être faciles à manger et à manipuler.

Nous désirons vous rappeler que, pour des raisons de sécurité, les aliments contenant des arachides et des noix sont interdits.

**Nous ajoutons les crevettes à la liste des aliments interdits (pour l'école de l'Aventure seulement).**

## 15. Soutenez notre école en faisant votre épicerie!



Lors de vos visites comme client chez CONVIVIO, peu importe la succursale, vous pouvez soutenir notre école par vos achats. Une façon simple de financer des activités scolaires ou des équipements éducatifs!

### Si vous n'êtes pas déjà membre de CONVIVIO :

Mentionnez notre numéro d'organisme lorsque vous passerez à la caisse et la Coopérative d'alimentation nous remettra en fin d'année un montant proportionnel à vos achats, via son programme de dons aux organismes accrédités. **Le numéro de notre école est 100 475.**

### Si vous êtes membre de CONVIVIO :

Depuis 2012, un membre de la coopérative n'a plus à se priver de sa ristourne personnelle pour encourager un organisme... Chaque membre continue donc de donner à la caisse son propre numéro pour pouvoir avoir droit à sa ristourne annuelle en argent.

En plus, un membre peut soutenir un organisme accrédité de sa communauté, car le montant annuel de ses achats peut être transféré au profit du compte d'un organisme qui recevra un don annuel proportionnellement à l'ensemble des transactions portées à son nom en guise de reconnaissance.

**Prenez note de notre numéro d'organisme accrédité par CONVIVIO : 100 475** et lors de votre prochaine visite dans l'une des succursales, remplissez le court formulaire qui vous permettra de soutenir notre école. Un ou deux organismes peuvent être identifiés sur ce même formulaire.

Nous vous remercions de penser à notre école lors de vos achats chez CONVIVIO (Loretteville, Val-Bélair et Chauveau) ! Vous pouvez également communiquer votre choix d'organisme accrédité par téléphone 418 842-0623 ou par courriel : [monorganisme@convivio.coop](mailto:monorganisme@convivio.coop). Merci à l'avance de votre appui !



**Supermarché Val-Bélair**  
1819, avenue Industrielle  
418 843-6767



**Supermarché Chauveau**  
2295, avenue Chauveau  
418 842-3381



**Supermarché Loretteville**  
250, rue Louis-IX  
418 842-2341

## BONNE SEMAINE À TOUS!

Julie Sauvageau  
Direction

Caroline Labrecque  
Direction adjointe